

Certification des comptes 2008 : réaction de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav)

30 juin 2009

Pour la première fois depuis 2006, la Cour n'a pas certifié les comptes de la Cnav. Cette situation est imputable selon la Cour à des éléments liés à une insuffisance du dispositif de contrôle interne, mais aucun risque n'est encouru par les retraités et les assurés sociaux.

La Cnav tient à préciser qu'elle a déjà pris en compte les constats opérés par la Cour durant sa mission.

En effet, depuis son premier rapport de certification des comptes en 2006, les analyses et préconisations de la Cour des Comptes ont permis la mise en oeuvre par la Cnav de différents plans d'actions spécifiques.

L'Assurance Retraite poursuit sa politique d'amélioration de la qualité en amplifiant en particulier ses actions de contrôle interne afin de garantir un haut niveau de service rendu à ses assurés et retraités.

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CONTACTS PRESSE :

Béatrice Degrugillers -Tél : 01 55 45 53 36/06 07 81 11 86 - Mél : [beatrice.de -grugillers@cnav.fr](mailto:beatrice.de-grugillers@cnav.fr)

Violaine Leyder -Tél : 01 55 45 88 93 -Mél : violaine.leyder@cnav.fr

Virginie Rault – Tél : 01 55 45 51 34 – Mél : virginie.rault@cnav.fr